

# Règlement intérieur

# TERPSICHORE

## I

### Inscription

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- certificat médical (imposé par la loi relative à l'enseignement de la danse)
- photo d'identité pour les premières inscriptions
- chèque de caution du montant de l'année complète
- chèque de caution de 100 € pour les costumes
- frais d'inscription annuels (15€)
- RIB (si prélèvement mensuel)
- fiche de renseignements de l'élève (à remplir obligatoirement sur le site sans imprimer)
- feuille de consentement au règlement intérieur de l'école de danse signée, à imprimer (page 4) et à remettre à la Direction

## II

### Paiement

Les cours sont dispensés du 11 septembre 2023 jusqu'au spectacle (fin juin/début juillet), hors vacances scolaires et jours fériés. Tous les cours sont payables d'avance lors de l'inscription. Les abonnements ne sont ni cessibles, ni remboursables, ni fractionnables. Toute année commencée est intégralement due. En cas d'interruption impérieuse des cours (crise sanitaire ou injonction de fermeture par exemple), la cotisation pourra être remboursée sous forme d'avoir sur la saison suivante si l'équipe pédagogique ne peut rattraper les cours pendant les vacances scolaires ou les week-end. La cotisation s'accompagne d'un chèque de caution de la totalité de la cotisation encaissable au bout d'un mois de retard. Toutefois, il peut être consenti par la Direction une facilité de paiement au moment de l'inscription. La mise en place d'un prélèvement automatique permettra le paiement échelonné jusqu'à dix fois (1€ de frais bancaire par mensualité sera ajouté à la cotisation mensuelle). Tout paiement rejeté entraînera une majoration du montant des frais bancaires engendrés par le rejet (15€ par rejet). Le règlement en espèces peut être lui aussi échelonné jusqu'à dix fois avec accord de la Direction.

## III

### Niveau dans les cours

Seuls les professeurs sont habilités, par leur expérience, à juger de la capacité d'un élève. Ils se réservent également le droit de réajuster dans le niveau au-dessous ou au-dessus durant le premier trimestre.

## IV

### Comportement

Les élèves sont sous la responsabilité des professeurs uniquement pendant la durée des cours.

Les parents sont autorisés à observer les dix dernières minutes du cours, sauf si les mesures sanitaires imposent le contraire.

Pendant toute la durée de la présence dans l'école, il est demandé aux parents ainsi qu'aux élèves d'avoir une tenue correcte, de ne pas parler fort, que ce soit dans l'enceinte et à l'extérieur du bâtiment, pour ne pas gêner le déroulement des cours ainsi que le voisinage.

L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les cours. Ils devront être déposés à côté du professeur avant le début de la leçon. Les parents sont priés de ne pas téléphoner à l'intérieur de l'école de danse.

A l'exception des élèves majeurs, il est formellement interdit de sortir de l'école de danse sans l'autorisation préalablement écrite des parents. Des vestiaires sont mis à la disposition des élèves, aussi, il est demandé de ne pas laisser trainer des affaires dans le studio.

L'accès aux vestiaires est exclusivement réservé aux élèves, à l'exception des parents des cours Éveil, Modern Jazz et Classique Initiation. Pour préserver l'intimité des élèves, il est interdit de rentrer dans le vestiaire du sexe opposé (danseurs et accompagnateurs).

Aucune forme de manque de respect envers les professeurs ou les élèves ne sera tolérée.

## **Il est interdit de filmer ou de prendre des photos sans autorisation**

### **V**

#### **Retards et absences**

Les cours de danse pourront être supprimés ou reportés dans certains cas exceptionnels.

Les élèves doivent être assidus et ponctuels afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Les élèves sont tenus de prévenir de leur absence avant le cours. En cas de retard, seul le professeur décide si l'élève peut ou non participer au cours. L'accumulation de retard ne pourra être acceptée. En aucun cas les absences ne seront déduites ni remboursées.

### **VI**

#### **Tenues vestimentaires**

Les parents et les élèves s'engagent à respecter et soigner la tenue imposée, qui doit être marquée au nom de l'élève. Les filles doivent se présenter coiffées en chignon pour la danse classique et cheveux attachés pour les autres disciplines.

**Éveil à la danse** : Leggings et t-shirt de votre choix. Pieds nus ou chaussettes. Pas de demi-pointes.

**Modern Jazz Initiation, Enfant, Ado et Contemporain Ado** : Leggings et brassière ou débardeur noir.

Pieds nus ou en chaussettes.

**Classique Initiation** : Justaucorps rose pâle, demi-pointes bi-semelles, collant rose.

**Classique ado et +** : Tenue libre, demi-pointes bi-semelles.

**Hip Hop et Dancehall** : Chaussures exclusivement réservées à la salle de danse, leggings ou jogging et t-shirt au choix.

### **VII**

#### **Spectacle de fin d'année**

Le Théâtre Molière de Sète nous octroie une disponibilité entre le 15 juin et le début des vacances scolaires. La date du spectacle nous sera communiquée au printemps.

Vous devrez confirmer votre participation avant les vacances d'automne dès réception du document reçu par chaque élève.

**Pour participer** : À compter du mois d'octobre, un premier acompte de 35€ en espèces est à verser pour l'achat des costumes. Le nombre d'acompte est fonction du nombre de ballet. Chaque acompte doit être donné à un maximum de deux mois d'intervalle. Par exemple, « 3 ballets » équivaut à trois acomptes, à donner en novembre, en janvier et en mars. Vous pouvez aussi verser tous les mois la somme de votre choix pour le règlement de la totalité des costumes dès le mois d'octobre.

Un chèque de caution du montant de 100€ (non encaissé) est demandé. Il sera détruit lors du paiement du solde des costumes au mois de juin.

Le prix des costumes est en moyenne de 35€/ballet.

**Hiphop Kids, Hip Hop Junior, Hiphop Intermédiaire/Avancé, Dancehall Kids, Dancehall Junior, Dancehall Intermédiaire/Avancé, Classique Initiation, Classique Ado, Modern Jazz Initiation, Contemporain Ado** : 1 costume

**Cours Éveil, Modern Jazz Ado et Ado Plus, Modern Jazz Intermédiaire/Avancé, Contemporain Intermédiaire/Avancé** : 2 costumes

La présence des élèves aux différentes répétitions est **obligatoire**. La représentation du spectacle sera payante (26€ la place).

## **VIII** **Droit à l'image**

L'école de danse Terpsichore se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits ou ayant été inscrits, à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit.

## **IX** **Manquement au présent règlement**

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

# Attestation de consentement au règlement intérieur et de droit à l'image

Nous soussignés, \_\_\_\_\_, parents de  
\_\_\_\_\_, attestons avoir pris connaissance du  
règlement intérieur de Terpsichore et nous engageons à le respecter et à le faire respecter  
à notre enfant dans son intégralité.

Lieu et date :

Signature des parents et de l'élève :